



GROUPE FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE

Conseil fiscal – Conseil juridique – Transmission d'entreprise – Comptabilité – Révision

LA FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

a le profond regret de faire part du décès de son fondateur

Monsieur Michel FAVRE

*expert-comptable et titulaire du brevet de préposé
aux offices de poursuites et de faillites*

qui avait créé la fiduciaire en 1975.

Retraité depuis une vingtaine d'années, il avait su poser les bases de notre entreprise. Son esprit d'innovation, notamment par ses publications en matière de droit des sociétés, ou du droit de la poursuite pour dettes et la faillite, a marqué notre histoire et continue d'inspirer nos équipes.

L'ensemble du personnel adresse ses sincères condoléances à sa famille et ses proches.